Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260601-2026080-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 01/06/2026

Date de la convocation
27/05/2026

Date d'affichage
27/05/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 1 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026080
Objet de la délibération : Modification des limites de l'agglomération sur le secteur de la Gare

Monsieur le Maire indique que les services du Département ont proposé à la Commune de classer le secteur de la Gare (environ 350 ml) en agglomération. Ce classement permettrait à la Commune de pouvoir réaliser des aménagements pour renforcer la sécurité de ce secteur. Le Département précise que ce classement n'aurait pas d'incidence sur l'entretien de la chaussée qui resterait du ressort du Département au titre de la police de la conservation du domaine public routier départemental.

La zone agglomérée commencerait 20 mètres avant le croisement entre la RD42 et la route qui mène à la Hamonais et se poursuivrait jusqu'à 30 mètres avant le croisement situé juste avant le passage à niveau.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce classement et autorise Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant à cette affaire.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/06/2026